



**EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE
SESSION 2013**

Mercredi 13 mars 2013

Epreuve écrite à caractère professionnel

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis aux candidats, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.
(Durée : 1h30 ; coefficient 2).

CONSIGNES A RESPECTER IMPERATIVEMENT PAR LE CANDIDAT

- Il est demandé au candidat d'écrire au **stylo bleu ou noir** uniquement.
- Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur votre copie : ni votre prénom ou votre nom, ni votre signature... Vous ne devez pas mentionner dans vos réponses des noms imaginaires ou existants (par exemple nom d'une commune, nom d'un agent...) mais seulement utiliser les éléments qui vous sont fournis dans les questions. Toute mention d'identité portée ou signe distinctif entraînera la note de zéro à cette épreuve et donc l'élimination du candidat à cet examen professionnel.
- Le candidat rédigera ses réponses exclusivement sur la copie et les intercalaires mis à disposition.
- L'identité du candidat devra figurer uniquement dans la partie supérieure droite de la copie mise à sa disposition (partie à coller pour respecter l'anonymat).
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans système d'impression est autorisée.

Le sujet comporte 6 pages (page de garde comprise).
Veuillez vérifier que vous disposez de toutes les pages du sujet avant de commencer à composer.

Document 1 : La mairie de Marseille tient à son arrêté anti-mendicité.....page 3
Document 2 :
Rénovation du Stadium de Toulouse : financement bouclé mais naming sans Airbus..... page 4
Document 3 : Marseille-Provence 2013 attend un retour sur investissement..... page 5
Document 4 :
INSEE - Evolution du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)..... page 6

Après avoir pris connaissance des documents ci-joints, vous répondrez aux questions suivantes.

Question 1 (4 points) : En vous appuyant sur le document 1, résumez en une dizaine de lignes le thème du document. Vous mettrez en valeur les deux thèses qui s'affrontent et vous donnerez les arguments qui soutiennent chacune d'entre elles.

Question 2 (3 points) : En vous appuyant sur le document 2, vous répondrez aux questions suivantes :

- Expliquez le titre du document. (1 point)
- Pourquoi la ville de Toulouse a-t-elle décidé la réfection de son stade ? (1 point)
- Donnez le montant des économies réalisées par Pierre Cohen. Donnez vos calculs. (1 point)

Question 3 (5 points) : En vous appuyant sur le document 3, vous répondrez aux questions suivantes :

- Si l'on considère que 66 000 personnes travaillent dans le secteur touristique et 34 000 dans le secteur des transports, donnez le nombre d'emplois qui seront créés pour le projet Marseille capitale européenne de la culture. (2 points)
- Expliquez la phrase « faire de la culture un tremplin pour l'insertion ». (ligne 26). (1 point)
- Dites si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses en justifiant vos réponses (2 points) :
 - a) En temps normal, Marseille accueille huit millions de visiteurs.
 - b) Les collectivités ont consacré 200 millions d'euros pour construire de nouvelles infrastructures culturelles.
 - c) La ville de Marseille a financé cinquante projets architecturaux pour un montant de 240 millions d'euros.
 - d) La Fondation Vasarely et le musée Granet se trouvent à Aix-en-Provence.

Question 4 (4 points) : En vous appuyant sur le document 4, répondez aux questions suivantes :

- Comment le SMIC a-t-il évolué depuis 2001 ? (1 point)
- Calculez la différence entre le SMIC horaire brut de 2006 et celui de 2013. (1 point)
- Calculez la moyenne du SMIC mensuel brut sur les cinq dernières années. (1 point)
- En quelle(s) année(s) le changement du SMIC horaire brut a-t-il été le plus important ? (1 point)

Question 5 (4 points) : En vous appuyant sur le document 5, vous répondrez aux questions suivantes :

- Proposez un titre à ce tableau. (1 point)
- Donnez pour chacun des produits du tableau l'augmentation de leur prix en 10 ans. (1 point)
- Les plus fortes augmentations sont-elles là où on aurait pu le croire ? Qu'en pensez-vous ? (2 points)

DOCUMENT 1 - La mairie de Marseille tient à son arrêté anti-mendicité

Un an après la publication d'un arrêté anti-mendicité à Marseille, la mairie, qui se refuse à l'appeler ainsi, estime qu'il aide à sécuriser la ville, tandis que les associations réclament toujours son abrogation.

Selon Caroline Pozmentier, adjointe au maire en charge de la sécurité et de la prévention de la délinquance, il n'est pas question de revenir sur ce texte qui a "fait ses preuves", selon elle, en aidant à sécuriser la ville, après avoir suscité une vive polémique il y a un an.

"Cet arrêté a facilité le travail de la police. Il y a eu, en un an, à peu près 900 interventions, qui dans 10% des cas ont donné lieu à des verbalisations", affirme l'élue. "Systématiquement, les agents alertent le Samu social", ajoute-t-elle, pour qui il est important de "maintenir un équilibre entre les troubles et l'action humanitaire".

A Paris, de tels arrêtés avaient été pris dans certains quartiers touristiques, mais en juin le nouveau préfet de police de la capitale a décidé de pas les reconduire "dans l'immédiat", faute d'efficacité, le taux de paiement des amendes étant proche de zéro.

Les associations d'aide aux sans-abri dénoncent toujours un texte "stigmatisant" et réclament son abrogation. "Cet arrêté n'a pas instauré une chasse permanente aux mendiants", reconnaît Fathi Bouara, directeur régional de la Fondation Abbé Pierre, "mais il sonne comme une volonté de lutter contre les pauvres, et non contre la pauvreté, c'est pour cela que nous demandons son abrogation".

Publié le 17 octobre 2011, le texte prohibe "toute forme de sollicitation ou appel à la quête de nature à entraver la libre circulation des personnes, la commodité du passage dans les voies et espaces publics, l'accès aux immeubles ou, de manière générale, à porter atteinte par ces comportements au bon ordre, à la tranquillité et à la sécurité publique" dans le centre-ville.

Cet arrêté permet aux forces de l'ordre de verbaliser les contrevenants à hauteur de 38 euros.

La Ligue des droits de l'Homme, qui dénonce depuis un an ce dispositif, a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Marseille, mais reconnaît aussi que le texte n'a pas bouleversé la donne. "Je n'ai pas vu de changement", estime Caroline Godard, pour qui cet arrêté vise "surtout les Roms" qui sont de toute façon régulièrement expulsés du centre-ville.

D'après www.courrierdesmaires.fr

DOCUMENT 2 - Rénovation du Stadium de Toulouse : financement bouclé mais naming sans Airbus

Ville retenue pour l'organisation de l'Euro 2016 de football, Toulouse a enfin bouclé son tour de table pour la rénovation du Stadium. La négociation avec les instances organisatrices de l'UEFA a permis de limiter les travaux à une extension de 3 500 places pour offrir 33 150 places contre 22 500 actuellement.

La facture s'élève à 35 millions d'euros contre 70 initialement, partagés entre les autres collectivités : le conseil régional Midi-Pyrénées, le conseil général de Haute-Garonne et la communauté urbaine Toulouse Métropole. L'Etat maintient sa participation de 6 millions d'euros, équivalant à 18 % du nouveau tour de table. Les travaux s'échelonnent entre juin 2013 et juin 2015.

« En période de restriction budgétaire, je suis très satisfait d'avoir pu réduire la facture, se félicite Pierre Cohen, maire de Toulouse. Contre toute critique, nous restons dans les normes de l'UEFA et conformes aux besoins de l'équipement qui en moyenne est rempli à hauteur de 20 000 places. »

La réfection totale de la pelouse (1 million d'euros) nécessitera un décaissage complet de la sous-couche et une remise à neuf du système d'arrosage.

Pour assurer un meilleur équilibre financier à l'équipement, la mairie de Toulouse souhaite par ailleurs en diversifier les usages et accueillir concerts et spectacles. 4 millions d'euros sont prévus pour une mise aux normes spécifiques. Pour compenser ces lourds investissements, le Toulouse Football Club (TFC), qui n'a pas souhaité participer au tour de table, devrait voir sa redevance augmenter.

Le club toulousain, qui compte depuis octobre dernier l'avionneur Airbus parmi ses sponsors, souhaiterait donner au stade le nom de l'industriel. Pierre Cohen s'est dit « opposé au fait d'associer au club une marque commerciale, en sachant qu'officiellement aucune demande n'a été faite à la mairie de Toulouse ». Le Capitole a par ailleurs prévu d'ici la fin de l'année de baptiser le Stadium du nom d'une personnalité de son choix, dont le nom est pour l'instant tenu secret.

D'après www.lagazettedescommunes.fr

DOCUMENT 3 - Marseille-Provence 2013 attend un retour sur investissement

1 En donnant, les 12 et 13 janvier 2013, le coup d'envoi de leur rendez-vous avec l'art, Marseille-
2 Provence (MP) 2013 et les collectivités misent sur la création d'emplois.

3 « Vu la douceur provençale et l'étendue de la scène culturelle que nous déployons sur 102
4 communes et 5 intercommunalités [Marseille, Aix, Martigues, Arles et Aubagne], les dix millions
5 de visiteurs que nous attendons – 2 millions de plus qu'à l'accoutumée –, devraient rester plus
6 longtemps et rapporter 1 milliard d'euros de recettes », calcule Jacques Pfister, président de
7 l'association MP 2013 et de la chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence
8 (Bouches-du-Rhône).

9 « C'est tout le territoire qui est irrigué », insiste le maire d'Arles, Hervé Schiavetti. Pour
10 optimiser le retour sur investissement, les collectivités ont consacré pas moins de 200 millions
11 d'euros à rénover et à étendre leurs infrastructures culturelles comme à Aix-en-Provence avec
12 le musée Granet, le conservatoire et la Fondation Vasarely, ou à Arles avec les anciens ateliers
13 de la SNCF.

14 Afin d'accompagner cet engagement territorial, l'organisation a réussi un joli coup en obtenant
15 de la Fédération française de la randonnée pédestre la création d'un long sentier bien nommé
16 GR 2013 traversant les étapes culturelles de la capitale.

17 « Marseille-Provence 2013 n'est pas qu'une fête annuelle, mais un outil de structuration de
18 notre rayonnement collectif futur », veut y voir Jean-Claude Gaudin, sénateur maire de
19 Marseille.

20 La cité phocéenne profite déjà des premières retombées. Cinquante projets architecturaux
21 totalisant un investissement de 600 millions d'euros – financés à 40 % par la ville – seront
22 inaugurés tout au long de l'année.

23 L'emploi est l'autre domaine d'espoir porté par la capitale européenne. MP 2013 nécessitera au
24 moins 15 % de main-d'œuvre supplémentaire dans les services touristiques et 25 % de plus
25 dans les transports.

26 Enfin, le conseil général veut « faire de la culture un tremplin pour l'insertion » et a créé un
27 réseau d'entreprises, Cap parrainage tourisme 2013, qui chaperonnera dans leurs démarches
28 les chercheurs d'emplois, allocataires du RSA, soit 72 000 personnes concernées.

D'après www.lagazettedescommunes.fr

**DOCUMENT 4 – INSEE - Evolution du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
(SMIC)**

Année	SMIC horaire brut en euros	SMIC mensuel brut en euros pour 151,67h de travail	SMIC mensuel brut en euros pour 169h de travail	Date de parution au JO
2013	9,43	1430,22	//	21/12/2012
2012	9,40	1425,67	//	29/06/2012
2012	9,22	1398,37	//	23/12/2011
2011	9,19	1393,82	//	30/11/2011
2011	9,00	1365,00	//	17/12/2010
2010	8,86	1343,77	//	17/12/2009
2009	8,82	1337,70	//	26/06/2009
2008	8,71	1321,02	//	28/06/2008
2008	8,63	1308,88	//	29/04/2008
2007	8,44	1280,07	//	29/06/2007
2006	8,27	1254,28	//	30/06/2006
2005	8,03	1217,88	1357,07	30/06/2005
2004	7,61	//	1286,09	02/07/2004
2003	7,19	//	1215,11	28/06/2003
2002	6,83	//	1154,27	28/06/2002
2001	6,67	//	1127,23	29/06/2001